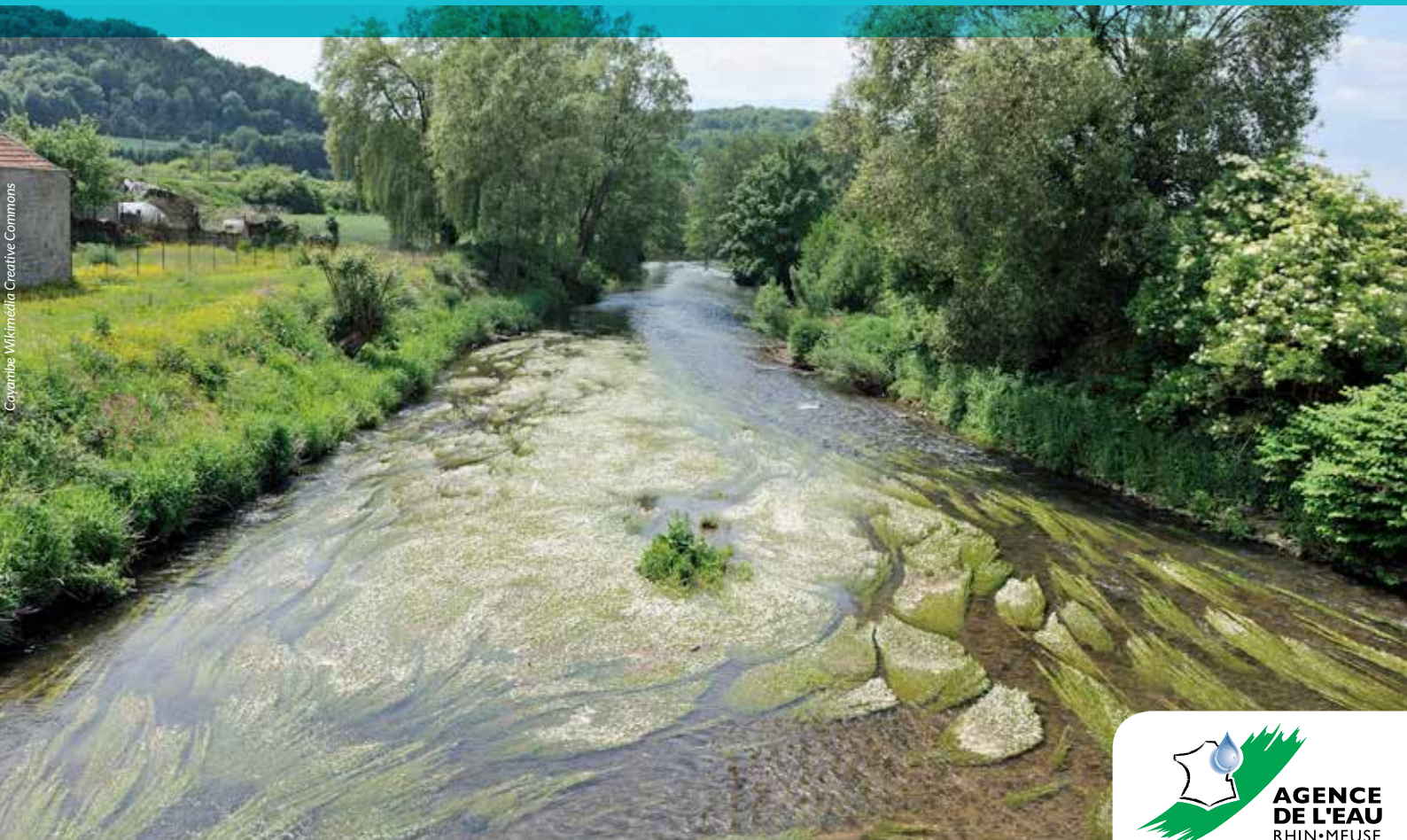




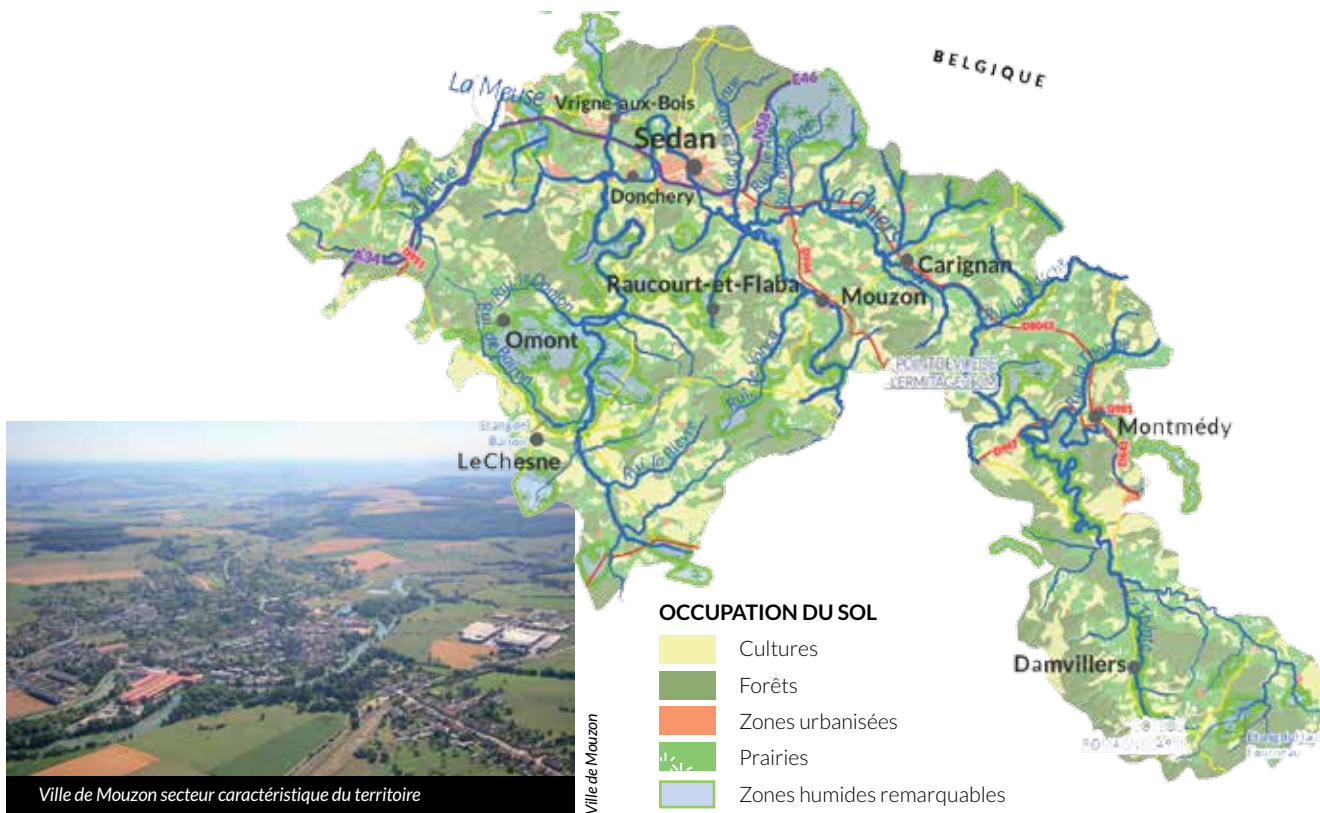
POUR LA RECONQUÊTE DES RESSOURCES EN EAU ET DES MILIEUX AQUATIQUES

CHIERS MEUSE

Sedan • Villers-Semeuse • Vrigne-aux-Bois • Vivier-au-Court • Carignan • Floing •
Montmédy • Donchery • Mouzon • Nouvion-sur-Meuse



PORTRAIT



56 HAB/KM²

(moyenne bassin Rhin-Meuse : 139 hab/km²)



3%

du territoire artificialisé
(rang Rhin-Meuse : 31/34)



373 MM/AN

(précipitations efficaces)
pour recharger les nappes
et alimenter les cours
d'eau (moyenne bassin
Rhin-Meuse : 373 mm/an)



63%

du territoire dédié
à l'agriculture
(rang Rhin-Meuse : 5/34)



0,25

INDUSTRIE/ KM²,
(moyenne bassin Rhin-Meuse : 0,65/km²)



15 000 HA

de zones humides
remarquables pour
leur intérêt écologique

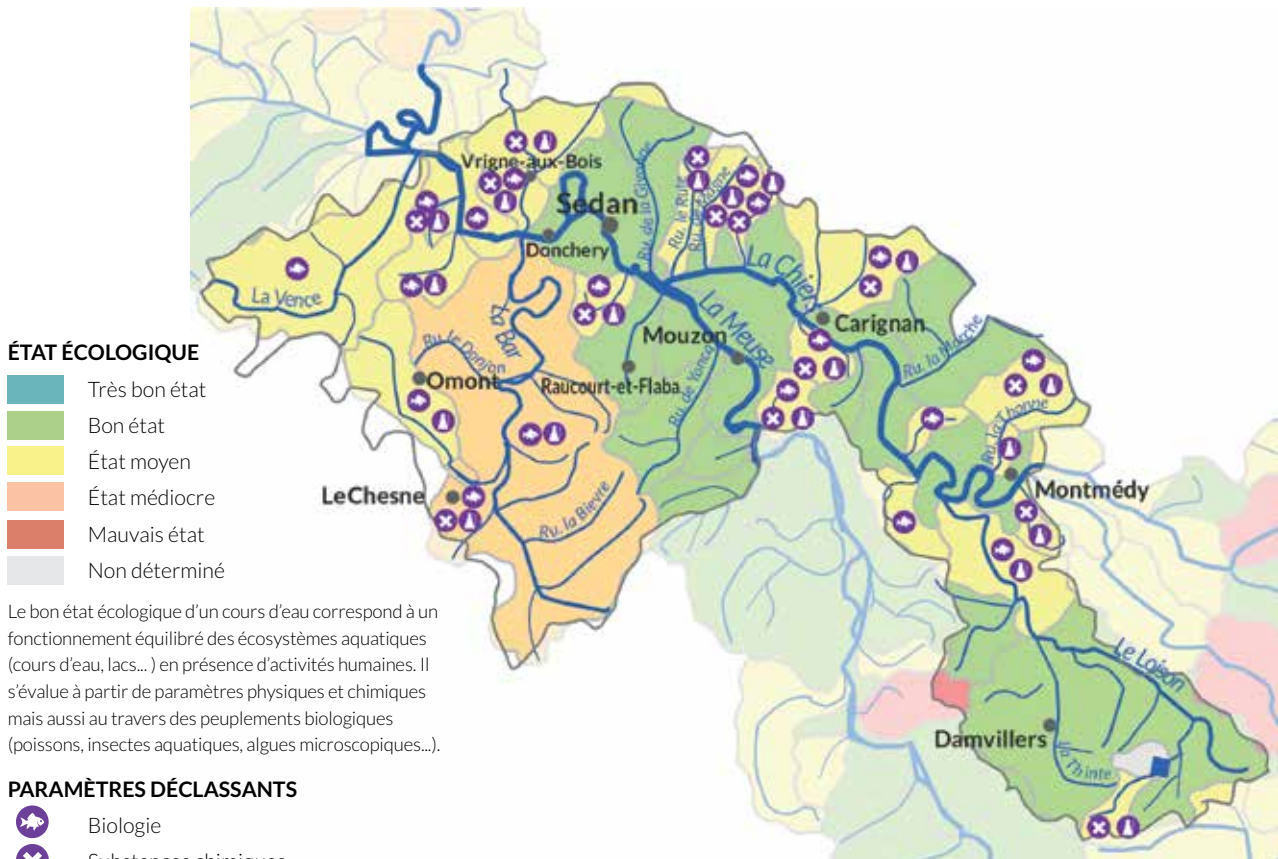
Le bassin hydrographique Chiers-Meuse couvre le bassin versant de la Meuse de l'aval de Stenay jusqu'à l'amont de Charleville-Mézières et le bassin aval de la Chiers jusqu'à la frontière belge. Sa superficie est de 1 832 km² pour une population d'environ 103 000 habitants, soit une très faible densité de population pour ce territoire où 2/3 de la population sont établis en zone rurale.

L'activité économique reste dominée par le secteur industriel (métallurgie, fabrication de produits métalliques, textile, caoutchouc et plastique). Il emploie près de 40% de la population active dans l'agglomération de Sedan et le long de la Meuse. Le reste du territoire est plus rural et agricole, avec un type d'agriculture très majoritairement orienté vers l'élevage bovin.

Le bassin Chiers-Meuse bénéficie d'un régime pluvieux relativement abondant qui permet de maintenir un bon débit et de limiter l'impact des rejets polluants dans les cours d'eau.

Les eaux souterraines sont plus vulnérables car le sous-sol calcaire présente un risque de transfert rapide des pollutions diffuses. Compte tenu de l'important développement du secteur agricole et de la tendance récente au retournement de prairies au profit de cultures céréalières, les captages d'eau potable doivent faire l'objet d'une attention toute particulière.

QUALITÉ DES EAUX



Données 2010 - 2011

Sur le bassin hydrographique Chiers-Meuse, les cours d'eau ont été partagés en 33 entités homogènes. Onze d'entre elles, dont la Meuse et l'aval de la Chiers, présentent un bon état écologique. Les 21 autres, petites à très petites, ont un état écologique moyen, présentant de légères détériorations (dégradations physiques, excès de phosphore et de matières organiques) ne permettant pas le maintien des peuplements aquatiques. La Bar affiche, quant à elle, un état écologique médiocre notamment dû aux importants travaux hydrauliques agricoles (rectification du lit, curage appauvrissant la diversité des écoulements, suppression de la végétation rivulaire) et aux excès de matières organiques perturbant les peuplements piscicoles.

L'étang de Bairon présente un état écologique médiocre du fait de l'abondance de nutriments (azote et phosphore) et de cuivre.

Dans son ensemble, l'état chimique des eaux est déclassé par la présence de substances chimiques telles que les Hydrocarbures aromatiques polycycliques (HAP) issus de tous types de combustion et à des teneurs excessives de certains métaux lourds dont l'origine reste à identifier (mercure, nickel).

1/3 DES COURS D'EAU EN BON ÉTAT ÉCOLOGIQUE

La ressource en eau souterraine présente des dégradations en pesticides et en arsenic (suspicion de contamination historique des sols, notamment par l'enfouissement d'armes chimiques de la guerre 14-18).

Enfin, 44 captages d'eau potable dégradés par des nitrates et/ou des pesticides ont été identifiés pour faire l'objet d'actions prioritaires. Ces captages sont situés sur les communes de Guignicourt-sur-Vence, Bosseval-et-Briancourt, Balaives-et-Butz, Boutancourt, Dom-le-Mesnil, Villers-sur-Bar, Donchery, Givonne, Poursu-Saint-Rémy, Sapogne-et-Feuchères, Noyers-Pont-Maugis, Cheveuges, Chémery-sur-Bar, Tannay, Puilly-et-Charbeaux, Létanne, Chauvency-Saint-Hubert, Chauvency-le-Château, Thonne-lès-Près, Breux, Authe, Ochés, Baalon, Quincy-Landzécourt, Bréhéville, Ville-devant-Chaumont, Moirey-Flabas-Crépion, Montmédy et Chalandry-Elaire.

ENJEUX POUR L'ATTEINTE DU BON ÉTAT DES EAUX



POLLUTIONS DIFFUSES

- Adopter les bonnes pratiques permettant de mieux gérer les effluents d'élevages et de réduire les apports de fertilisants et de pesticides aux cours d'eau (optimiser les dosages, désherbage mécanique, maintien des sols couverts en automne...).

Les compléter par la création de zones tampons en sortie de drains agricoles et en bord de parcelles (plantation de haies, restauration de zones humides...).

PRÉSERVER LES MILIEUX AQUATIQUES

- Maintenir l'élevage et contribuer à préserver les milieux associés (prairies inondables, réseaux de mares...) en développant les filières de valorisation des produits d'élevages avec les collectivités. Ces actions sont à mener prioritairement sur le lit de la Meuse, la Chiers et principaux affluents et sur les têtes de bassins versant de leurs affluents.



RUPTURE DE LA CONTINUITÉ ÉCOLOGIQUE

- Aménager ou supprimer les obstacles infranchissables présents sur la Meuse d'ici 2017. Ailleurs, inscrire ce type d'actions au sein des programmes globaux de renaturation des cours d'eau.

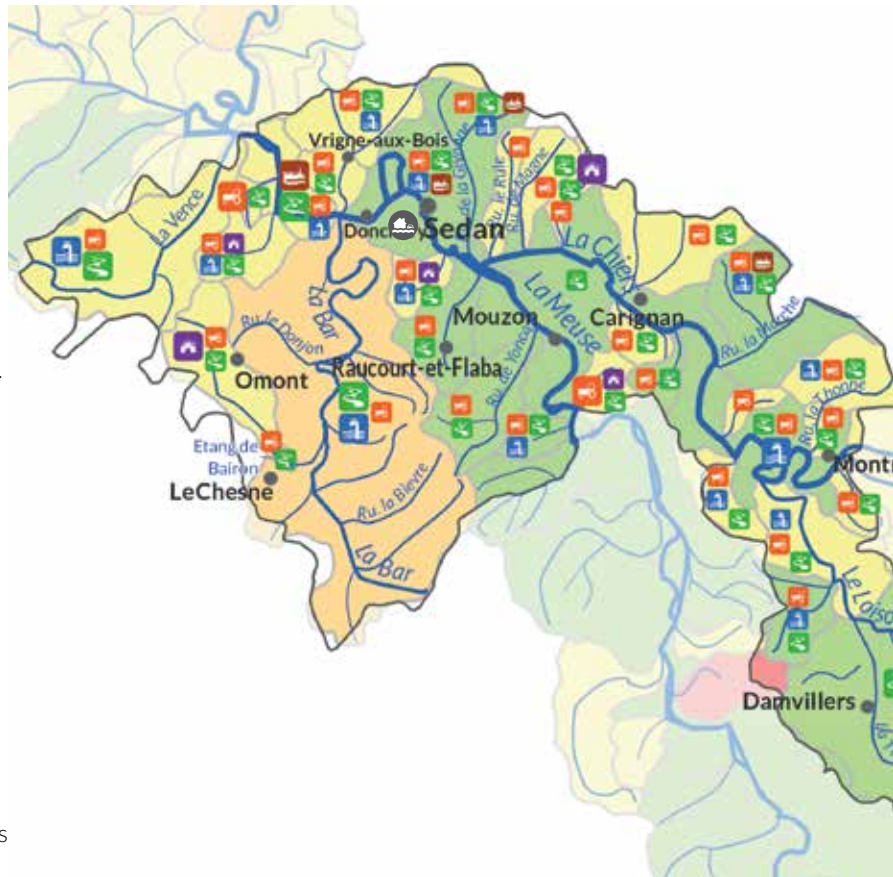
ALTÉRATION DU FONCTIONNEMENT DES MILIEUX AQUATIQUES

- Développer un programme global de renaturation des cours d'eau et des zones humides associées (prairies inondables, réseau de mares...) de la Meuse et de ses affluents (Bar, Vence...), de la Chiers et de ses affluents (Loison...) en cohérence avec la gestion de la problématique d'inondation.
- Aménager ou supprimer les plans d'eau impactant les cours d'eau notamment sur les bassins versants du Chabot, de l'Azanne et du ruisseau de Baalon.
- Développer l'acquisition foncière et la mise en place de plans de gestion pérennes sur les zones humides en collaboration avec les acteurs concernés.



CAPTAGES DÉGRADÉS

- Mettre en œuvre les plans d'actions garantissant la reconquête pérenne de la qualité des eaux.



NATURE ET PRIORITÉ DES ACTIONS À MENER

	Fort	Moyen
Agriculture : Réduire les pollutions agricoles et préserver les milieux naturels		
Collectivités : Réduire les pollutions domestiques et urbaines		
Industrie et artisanat : Réduire les pollutions industrielles et artisanales		
Milieux aquatiques : Préserver et restaurer les cours d'eau et zones humides et rétablir la continuité écologique		
Ressource en eau : Économiser et préserver la qualité de la ressource en eau		

PRÉLÈVEMENTS EXCESSIFS EN EAUX SUPERFICIELLES

- Encourager les pratiques et matériels économes en eau et adapter les volumes prélevés aux besoins essentiels. Ces actions sont à mener préférentiellement sur la Bar.



POLLUTIONS PONCTUELLES

• L'amélioration de la connaissance des rejets de substances dangereuses et la recherche de solutions collectives permettant de les supprimer restent un enjeu fort pour la préservation de la ressource en eau.

POLLUTIONS DISPERSÉES

- Développer une opération collective visant à réduire les apports de substances dangereuses susceptibles d'être émises (garage, pressing, salon de coiffure...) prioritairement sur le secteur de Sedan (Meuse) puis sur les bassins versants de la Marche, du ruisseau de la Givonne et de l'aval de la Chiers.



POLLUTIONS PONCTUELLES

- Assurer une bonne gestion patrimoniale des systèmes d'assainissement et améliorer les ouvrages d'épuration urbaine sur le bassin versant du ruisseau du Pouru.

POLLUTIONS DIFFUSES URBAINES

- Créer de nouveaux systèmes d'assainissement (assainissement collectif ou non collectif) et améliorer la collecte des eaux usées et réduire les déversements d'eaux usées vers le milieu naturel par temps de pluie prioritairement sur les bassins versants de l'Azanne, du Rûle, de la Vrigne, de l'aval de la Chiers et des ruisseaux de Moulins, de l'Aulnois, de Nonne, de Pouru, de Thelonne, de Boutancourt, du Pierge et de Bairon.

POLLUTIONS DISPERSÉES

- Sécuriser et dépolluer les sites d'élimination des armes chimiques de la guerre 14-18 pour éviter les contaminations (arsenic), notamment dans la forêt de Spincourt en amont du bassin versant du Loison.



LE TERRITOIRE À RISQUE IMPORTANT INONDATION DE SEDAN

correspond à une zone dans laquelle les enjeux potentiellement liés aux inondations sont les plus importants à l'échelle du bassin Rhin-Meuse. Sur ce territoire, les collectivités locales, aux côtés de l'État, doivent mettre en place une gestion ciblée des risques auxquels elles sont soumises pour anticiper et réduire l'impact des inondations.

FOCUS



Exemple de remise en herbe sur une aire d'alimentation de captage

Chambre d'agriculture de la région Lorraine FURSON L

RECONQUÉRIR LES CAPTAGES D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE PRIORITAIRES

Sur ce territoire, 43 captages souterrains et 1 prise d'eau en rivière dégradés par les nitrates et pesticides ont été identifiés (cf partie qualité des eaux).

La reconquête de leur qualité nécessite d'impulser une dynamique territoriale afin de mobiliser l'ensemble des acteurs concernés (collectivités gestionnaires de la ressource en eau, services de l'État, agriculteurs, propriétaires) autour de l'élaboration et la mise en œuvre d'un plan d'actions de protection piloté, dans son ensemble, par la collectivité.

Dans de nombreux cas, le simple conseil agronomique ne suffit pas. Depuis 1994, l'opération « Agr'eau - Bar » permet de sensibiliser les agriculteurs. Ce conseil collectif est un atout pour le territoire mais ne suffit pas sur les captages. Seul un changement profond des assolements (remise en herbe des zones les plus contributives par exemple) ou des pratiques agricoles permettront de garantir la reconquête de la qualité de leurs eaux (agriculture biologique, forte réduction d'intrants).

ENTREtenir ET RESTAURER EFFICACEMENT LA CHIERS : NÉCESSITÉ D'UNE GOUVERNANCE GLOBALE



La Chiers à Charency-Vezin, secteur d'action du syndicat d'aménagement de la Chiers

IPL DELVOYE A

La Chiers traverse 3 départements (Meurthe-et-Moselle, Meuse et Ardennes). De fait, l'exercice de la compétence « entretien et restauration des cours d'eau » est peu homogène. Sur le secteur amont (54), la gouvernance est pilotée par le Syndicat Intercommunal d'Aménagement de la Chiers (SIAC) qui réalise des travaux de restauration depuis de nombreuses années. Dans sa partie médiane (55), cette compétence est répartie entre des structures communale et intercommunale. Si aucun programme n'a encore été engagé sur ce secteur, que ce soit sur la Chiers ou ses affluents, la communauté de communes du pays de Montmédy a adhéré au SIAC et les autres collectivités concernées ont entamé une réflexion en vue d'une adhésion. Enfin, sur la partie ardennaise, la communauté de communes la plus concernée par la Chiers a débuté des opérations de restauration.

L'orientation à privilégier à moyen terme pour une gestion globale de la Chiers pourrait être la création d'une structure de type établissement public d'aménagement et de gestion de l'eau.

PASSONS À L'ACTION

ACTIONS CLÉS POUR LE TERRITOIRE



« En impulsant une dynamique territoriale avec les propriétaires présents sur les aires d'alimentation des captages d'eau potable de la collectivité, je participe efficacement à la reconquête de la qualité de leurs eaux » »



« En limitant mon utilisation de fertilisants et de pesticides, je contribue à améliorer la qualité de l'eau dans la nature, j'améliore la qualité de l'eau potable et je diminue le coût de son traitement »



« En préservant et restaurant les milieux aquatiques et humides de ma commune, je contribue à améliorer l'état écologique des eaux, à réduire les risques d'inondation et à recharger les nappes souterraines »

LES ACTEURS AU SERVICE DE LA RECONQUÊTE DE LA QUALITÉ DE LA RESSOURCE EN EAU

COMITÉ DE BASSIN RHIN-MEUSE

- Parlement de l'eau à l'échelle du bassin Rhin-Meuse. 100 membres
- Elabore les plans de gestion des eaux et identifie les actions à mettre en œuvre (mesures)
- Vote les taux de redevances encadrés par la loi.

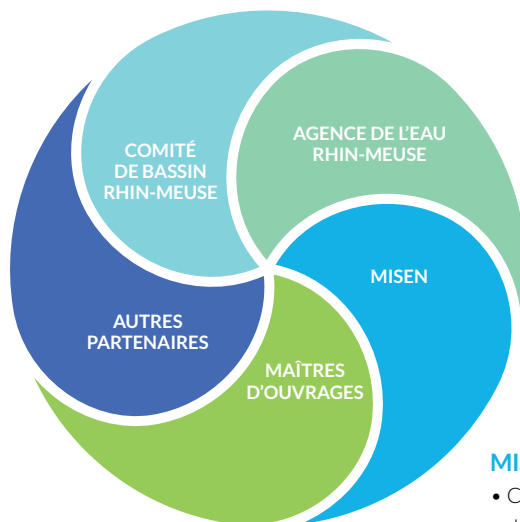
AUTRES PARTENAIRES

(conseil départemental, conseil régional, EPAMA...)

Au regard de leurs priorités d'actions accompagnent les projets des maîtres d'ouvrages

MAÎTRES D'OUVRAGES (collectivités territoriales, associations, industriels, artisans, agriculteurs...)

Portent et conduisent la réalisation des projets en faveur de la préservation et de la restauration des milieux aquatiques et de la ressource en eau.



AGENCE DE L'EAU RHIN-MEUSE

- En lien avec les Missions inter-services de l'eau et de la nature (MISEN 08, 54 et 55) décline les priorités d'actions
- Accompagne financièrement les projets des maîtres d'ouvrages.

MISEN (Mission Inter-services de l'Eau et de la Nature)

- Coordonne la politique de l'eau à l'échelon départemental. Pilotage : Directions Départementales des Territoires (DDT 08, 54 et 55)
- Met en œuvre et suit l'exécution des plans d'actions opérationnels territorialisés.